AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z. I. NORD - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

19 Mars 1976

Bulletin n° 58 - Mars 1976

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER : Nous vous rappelons les termes de notre dernier bulletin du 15 Mars 1976 sur la nécessité d'appliquer un traitement fongicide sur les poiriers à l'éclatement des bourgeons.

CORYNEUM, GNOMONIA, MONILIA DU CERISIER : Les diverses variétés de cerisiers cultivées dans la région arrivent au stade B ou plus rarement à C (boutons visibles entre les écailles entrouvertes du bourgeon) stade où il est encore possible d'utiliser sans risque de phytotoxocité une bouillie bordelaise (500 g. de cuivre métal par hectolitre) efficace contre ces diverses maladies.

C O L Z A

GROS CHARANCON DES TIGES : Revoir nos bulletins n° 55 et 56 de début mars. Les colzas freinés par les nuits froides arrivent lentement dans la plupart des zones de culture au début de la montaison : décollement de la tige et pour les plus avancés cinq/sept centimètres. C'est à ce stade que la surveillance doit être sans faille, les plantes réagissent en effet fortement aux piqûres et demandent à être protégées si l'on observe la présence des ravageurs que l'on détectera assez facilement au début de l'après-midi. Les captures restent limitées jusqu'à ce jour, et si les températures se relèvent fortement, il sera probablement inutile de traiter, les colzas bénéficiant des engrais azotés vont évoluer et dépasser très rapidement le stade critique.

MELIGETHES : Les méligèthes sont particulièrement nuisibles lorsque les boutons de l'inflorescence principale sont groupés. La présence d'un ou de deux insectes par tige est suffisante pour occasionner une perte importante et pour justifier alors l'application d'un traitement.

P. 502

DESHERBAGE DU VIGNOBLE

Le désherbage chimique du vignoble de notre région n'est pas une pratique courante cependant chaque année un certain nombre de viticulteurs nous demandent des renseignements sur cette technique d'entretien des sols. Aussi il nous paraît utile d'apporter des informations sur les désherbants susceptibles d'être utilisés d'autant que depuis notre note du 23 Janvier 1975 de nouveaux herbicides ou associations d'herbicides sont ou seront proposés aux viticulteurs.

La simazine : Cet herbicide est utilisable à la dose moyenne de 3 000 g. de matière active à l'hectare sur vignes de plus de 4 ans. Il a une bonne action sur les adventices annuelles (mouron, souci...) mais il est inefficace sur les adventices vivaces (liserons, chardons, renoncules, potentilles, ail, ronces...).

Il doit être appliqué sur sol propre, à la fin de l'hiver début de printemps, avant la levée des mauvaises herbes après la mise à plat dans le cas de vignes buttées.

Lorsqu'il y a déjà présence d'adventices au moment du traitement il est obligatoire soit de mélanger la simazine avec un défanant : diquat, paraquat, ou avec un herbicide action foliaire : aminotriazole, soit d'utiliser un herbicide associant la simazine à l'une de ces matières actives:

- Terraklène (simazine + paraquat) : 7,5 l./ha de produit commercial
- Topazol TL liquide (simazine + aminotriazole + thiocyanate de potassium) : 15 l./ha de P.C.
- Simatrol (simazine + aminotriazole : 10 l./ha de P.C.

Signalons : - que le mélange simazine liquide et défanant n'est pas possible, n'utiliser que la simazine sous forme de poudre mouillable.

- que dans le cas d'apport précoce d'aminotriazole celui-ci n'aura pratiquement aucun effet sur la plupart des adventices vivaces : liserons, chardons en particulier n'étant pas encore développés au moment du traitement.

Association diuron-linuron-terbacile (Trisol) : Utilisable sur vigne de plus de 2 ans à la dose de 2,750 Kg de produit commercial à l'hectare, ce désherbant s'utilise à la fin de l'hiver sur sol propre ou en début de levée des mauvaises herbes grâce à son action de contact. Le mélange avec l'aminotriazole est possible si le traitement est plus tardif.

L'efficacité de cet herbicide est voisine de celle obtenue avec la simazine, toutefois sa rémanence est légèrement inférieure.

Chlortiamide (Préfix G 10) et dichlobénil (Casoron G) : Ces deux désherbants en formulation granulés s'appliquent sur vigne de plus de 4 ans avant la levée des mauvaises herbes et avant le débourrement de la vigne.

La dose d'autorisation de vente est de 7 500 g. de matière active à l'hectare. A cette dose ces produits ont une bonne efficacité sur les adventices annuelles, sur chardons et sur aristoloches, par contre elle est très faible voire nulle sur liserons. Cette plante n'est contrôlée ou détruite qu'à partir de 1 000 à 1 200 g. de matière active. La ronce, les renoncules, les potentilles ne sont pas détruites.

L'aminotriazole (Weedazol TL - Amitril TL - Cidal TL - Radoxone TL) : Cet herbicide est associé dans les produits commerciaux avec le thiacyanate d'ammonium. Sa dose d'emploi est de 5 Kg de matière active à l'hectare soit 20 l. de produit commercial ; on l'applique sur adventices en pleine croissance mais son utilisation est interdite de la nouaison aux vendanges.

Il agit sur toutes les adventices présentes au moment du traitement mais il est utilisé pour contrôler ou détruire les vivaces : liserons, chardons, ronces, renoncules, potentilles, ail des vignes, du fait de sa propriété d'être véhiculé par la sève qui lui permet de dévitaliser les rhizomes et les bulbes. Sur annuelles son effet est fugace car il est rapidement détruit au contact du sol. C'est pourquoi dans le cas de vigne non travaillée l'aminotriazole est généralement utilisé dans un programme de traitement qui comprend en première année de désherbage l'application de simazine en fin d'hiver ; en seconde année la rémanence de la simazine permet de retarder le traitement et d'associer simazine + aminotriazole. Prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas toucher le feuillage de la vigne.

En fonction des vivaces présentes on appliquera l'aminotriazole ou l'association simazine aminotriazole :

- liserons : avant qu'il ne soit dans les ceps) 2° quinzaine de mai, début juin
- renoncules, potentilles, pas d'âne (
- ronces : après vendanges
- ail des vignes : début du printemps

L'adjonction d'un mouillant renforce l'efficacité du produit (Ex. teepol à 1o/oo).

.../...